

■ **L. & M. Davanzo**, à Lausanne, commerce de bijoux artisanaux (FOSC du 15.04.1993, p. 1802). L'associée Maria-Teresa Davanzo s'étant retirée, la société est dissoute et radiée. L'associé Luciano Davanzo continue les affaires sous la raison individuelle 'L. Davanzo', conformément à l'art. 579 CO.
Journal no 6359 du 04.07.2003
(01075550 / CH-550.0.176.221-8)